

# ***La reprise des turbulences financières et le ralentissement économique mondial réclament un changement radical des politiques des IFI***

## **Déclaration du groupement Global Unions<sup>1</sup> aux réunions annuelles de 2008 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (Washington, 12-13 avril 2008)**

### ***Introduction***

1. Les turbulences financières et l'incertitude économique ont augmenté de manière spectaculaire au cours de l'année écoulée, en particulier suite au resserrement rapide des marchés mondiaux du crédit au milieu de l'année 2007 qui a débuté après l'effondrement du marché hypothécaire à risque aux États-Unis. Certains analystes avaient prédit au départ que les difficultés du secteur financier resteraient sur le papier et n'auraient pas de répercussion importante sur l'économie réelle. Or, il apparaît aujourd'hui clairement que l'économie mondiale traverse un ralentissement, comme le confirment les prévisions les plus récentes du Fonds monétaire international (FMI). Dans l'édition 2008 des *Tendances mondiales de l'emploi*, publiée en janvier, l'Organisation internationale du travail prédit que le chômage mondial pourrait augmenter de 5 millions de personnes en 2008 et prévient que les travailleurs vulnérables, concentrés dans les régions en développement, sont particulièrement en péril.

2. Bien que les manifestations les plus immédiates du déclin économique aient lieu dans les économies avancées, l'OIT prévoit que les répercussions du ralentissement seront particulièrement graves en Afrique, où 80 pour cent des travailleurs vivent déjà en dessous du seuil de 2\$ par jour, en Asie du Sud, qui est la région avec la proportion la plus élevée d'emplois vulnérables, et en Amérique latine, qui a enregistré au cours de la dernière décennie une augmentation considérable de la proportion de travailleurs relevant d'emplois informels. Une période de croissance économique substantiellement réduite, couplée à des prix des denrées alimentaires et de l'énergie en hausse abrupte au niveau mondial, va accentuer les profondes inégalités de revenus qui caractérisent le développement économique mondial depuis 1980. Dans ses *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2007, le FMI observe que cette inégalité s'est accrue dans cinq des sept régions du monde au cours des deux dernières décennies, par opposition à la réduction généralisée des inégalités constatée pendant l'essentiel des quatre-vingts premières années du vingtième siècle.

---

<sup>1</sup> Le groupement Global Unions comprend la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente 168 millions de membres dans 155 pays, les Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon syndical international (IBB, IE, IAEA, ICEM, FIJ, FIOM, ITF, FITTHC, UITA, ISP et UNI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC-TUAC).

3. La contraction du marché du crédit au niveau mondial et le ralentissement actuel peuvent être en grande partie attribués aux échecs des instances de réglementation. Le premier échec a été celui des États-Unis, où le gouvernement n'a pas adopté de réglementation adéquate ni agi pour contrôler les pratiques de prédateur du marché hypothécaire à risque, dont les proies étaient les emprunteurs les plus vulnérables. Le refus de réglementer ces pratiques répondait essentiellement aux exigences des grandes institutions financières privées avides de bénéfices et prêtes à racheter, regrouper et revendre ces hypothèques sous la forme de produits dérivés. Le deuxième échec est celui des autorités financières du monde entier, qui ont omis d'exiger la transparence et d'adopter des normes adéquates pour les nouveaux instruments financiers qui se portaient acquéreurs des produits dérivés à base d'hypothèques et qui répercutaient sur l'ensemble de l'économie mondiale les effets de leurs piètres investissements.

4. Le groupement Global Unions a proposé que le FMI prenne l'initiative de l'élaboration de nouveaux cadres internationaux de réglementation afin de contrôler des activités généralement non réglementées qui ont déclenché une nouvelle crise financière au niveau mondial. Tant le FMI que la Banque mondiale doivent s'employer à aider les pays qui cherchent à protéger leur population, et en particulier les secteurs les plus vulnérables, contre les effets d'une telle crise. Cela implique un soutien aux pays qui cherchent à contrôler les flux de capitaux déstabilisateurs, qui ont besoin d'une assistance financière d'urgence pour surmonter des problèmes de balance des paiements, qui s'efforcent d'améliorer la protection sociale en vue de compenser l'impact des pertes d'emploi et de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ou qui tentent d'inclure les travailleurs jusqu'ici non protégés dans la protection sur le lieu de travail et les droits du travail. L'incertitude croissante des perspectives économiques mondiales fait qu'il soit d'autant plus important que les institutions financières internationales (IFI) ayant leur siège à Washington éloignent leurs priorités des politiques nocives de déréglementation promues jusqu'à présent et soutiennent plutôt la création d'emplois et le travail décent.

### ***Le ralentissement mondial réclame du FMI une réponse politique d'ensemble***

5. Le groupement Global Unions s'est senti encouragé par les déclarations du directeur général du FMI, formulées d'abord dans le cadre d'une réunion des ministres des finances du G7 tenue en janvier, en soutien à une réponse coordonnée au ralentissement économique mondial actuel basée sur les incitations fiscales. Bien que la crise ait vu le jour dans le secteur financier aux États-Unis, la contraction des marchés du crédit qui s'est ensuivie a des répercussions substantielles sur l'économie réelle du monde entier. Le déclin actuel a son origine dans un pays industrialisé, mais les régions en développement vont inévitablement en pâtir si des mesures ne sont pas prises rapidement pour compenser l'impact de l'assombrissement du climat économique mondial.

6. De nombreux analystes ont remarqué que cette position du directeur du FMI représente un changement par rapport à la réponse initiale du FMI au resserrement du crédit du milieu de l'année 2007, où les portes paroles du FMI avaient indiqué leur confiance dans les forces du marché pour résoudre la crise. Cette position s'écarte en

outre des politiques du Fonds pendant la crise asiatique d'il y a dix ans, lorsque le FMI conseillait aux pays en difficulté économique d'adopter des ajustements structurels et des politiques d'austérité qui ont eu pour conséquence immédiate d'augmenter l'impact négatif sur l'emploi et les conditions de vie. Le FMI a également publié récemment des rapports reconnaissant l'échec des agences de réglementation des marchés financiers qui n'ont pas su contrôler les pratiques ayant mené à la crise du marché hypothécaire à risque aux États-Unis. Le Fonds a donné son aval à une transparence accrue des instruments financiers qui semblent jouer un rôle amplificateur et diffuseur de l'impact de la crise étasunienne, nécessité sur laquelle les syndicats attiraient l'attention depuis bien avant la dernière crise financière.

7. Le groupement Global Unions estime que le FMI doit mettre à exécution ces changements politiques en encourageant ses pays membres à adopter des politiques visant à protéger les travailleurs et les pauvres du déclin économique. La réalité du changement des politiques du FMI sera confirmée lorsque celui-ci encouragera les pays en développement, y compris ceux qui actuellement sont emprunteurs du FMI, à adopter ce genre de mesures. Si l'appui politique du FMI à la lutte contre la récession se restreignait à quelques déclarations de haut niveau ou à des conseils à un nombre réduit de pays industrialisés, ce changement politique n'aurait qu'un impact limité.

8. Malheureusement, au niveau national l'on trouve de nombreux exemples du maintien de la promotion par le FMI des positions traditionnelles de réduction des programmes sociaux et de restrictions aux réglementations du travail, sans faire suffisamment attention aux incidences négatives de ces politiques. Les syndicats en Irak se sont préoccupés récemment de voir qu'au cours du renouvellement de l'accord Stand-By, le FMI était en faveur de la réduction des rations passant par le système public de distribution, alors que neuf mois auparavant les représentants du FMI et de la Banque mondiale avaient dit aux syndicats qu'ils ne soutiendraient aucune réduction du système tant que les syndicats ne seraient pas consultés sur des mesures sociales alternatives créant un filet de sécurité. Le FMI a également donné son aval à des modifications du régime des retraites irakien qui va entraîner des réductions pour certains bénéficiaires, alors que les syndicats n'ont pas été consultés. Dans un autre contexte, le FMI s'est récemment exprimé contre l'introduction de salaires minimum en Allemagne, sous prétexte que cette mesure « sape les incitations à travailler ». Le groupement Global Unions estime qu'il incombe au Fonds d'évaluer pleinement les coûts de l'élimination de la protection sociale ou des réglementations du travail en ce qui concerne les conditions de vie des travailleurs et la distribution des revenus, et de veiller à ce que les syndicats soient effectivement consultés.

9. Par contre, le groupement Global Unions voit comme une évolution positive le déclin récent de l'utilisation de plafonds de l'assiette salariale dans les programmes du FMI. Il est tout aussi important que le FMI soutienne l'utilisation de l'espace fiscal par les pays emprunteurs pour atténuer l'impact du ralentissement économique. S'il est vrai que l'impact initial de ce ralentissement économique se fait sentir dans les pays industrialisés, l'OIT, le FMI et d'autres institutions prévoient que les pays en développement seront gravement touchés du fait de la baisse des débouchés pour leurs exportations.

**10. Les pays en développement doivent être encouragés à devenir moins dépendants des exportations et à promouvoir la croissance de leur demande intérieure. Les dépenses sociales contribueront à une telle stratégie, tout comme des politiques visant l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs à faibles revenus. Le FMI doit accorder un soutien renforcé à la liberté syndicale et au droit de négociation collective pour tous les travailleurs, ainsi qu'à des politiques de salaire minimum afin d'aider les moins rémunérés. Il convient de rappeler que 1,3 milliards de travailleurs (c'est à dire 43,5 % des travailleurs de la planète, d'après les derniers chiffres de l'OIT) ne gagnent pas suffisamment pour dépasser le seuil de 2 \$ par jour pour eux et leur famille. En outre, le FMI doit apporter un appui à l'utilisation de mesures de contrôle du capital pour les économies vulnérables, afin de les protéger contre de nouvelles turbulences financières.**

*Mise en œuvre des engagements à réduire la conditionnalité des prêts*

11. Au cours des dernières années, tant le FMI que la Banque mondiale ont adopté des politiques visant à réduire ou à « rationaliser » les conditions de politique économique ou structurelle liées à leurs prêts, répondant ainsi aux critiques qui soulignaient que ces conditions faisaient ingérence et souvent entravaient la réalisation de certains objectifs sociaux et économiques. Il a été démontré récemment que les progrès dans la mise en œuvre des politiques annoncées sont lents. Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI, dans un rapport publié en janvier, conclut que « rien ne démontre une réduction dans le nombre des conditions suite à l'introduction de l'initiative de rationalisation » de l'an 2000. Le rapport du BIE note toutefois la progression vers « les domaines fondamentaux relevant de la responsabilité du FMI », tels que la politique budgétaire et monétaire, et la réduction des conditions « non fondamentales » telles que la privatisation et la réforme du marché du travail.

12. Bien que la direction et le conseil d'administration du FMI se soient ralliés aux conclusions du rapport du BIE, ils n'ont pas adopté ses recommandations spécifiques qui incluaient des objectifs précis de réduction des « actions préalables » et des « critères de performance », et la cessation totale des « étalonnages structurels ». Aucune indication non plus d'une réduction par le FMI des conseils politiques destinés aux pays, qui sont distincts des conditions à l'octroi des prêts, dans des domaines non fondamentaux tels que la réglementation du travail dans lesquels le Fonds n'est pas un expert. Bon nombre des rapports récents du FMI sur les consultations au titre de l'article IV au niveau des pays contiennent des recommandations de déréglementation des marchés du travail.

13. Pour sa part, la Banque mondiale a annoncé des « Principes de bonnes pratiques » pour l'application de la conditionnalité, dans l'intention de réduire les conditions et de renforcer l'appropriation par les pays. La Banque affirme que le nombre de conditions par prêt ou don s'est réduit depuis l'adoption de ces principes en 2005, mais un rapport récent du Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) signale les points suivants :

- La réduction perçue est due en partie à la pratique de regrouper plusieurs conditions qui étaient auparavant comptées séparément.
- Le nombre de conditions juridiquement contraignantes par prêt demeure inchangé.
- 71 pour cent de tous les prêts ou dons contiennent des conditions difficiles de réforme politique, telles que la libéralisation des prix, la privatisation ou des réformes du commerce.

**Le groupement Global Unions estime que tant la Banque mondiale que le FMI doivent mettre un terme aux conditions de politique économique et, au contraire, limiter les obligations à celles relatives au respect de normes reconnues internationalement, dont les normes fondamentales du travail.**

*IDA 15 : une occasion de progresser en matière de conditionnalité*

14. La CSI, les Fédérations syndicales internationales et la CSC (TUAC), ainsi que d'autres organisations de la société civile, ont lancé un appel en faveur de l'annulation de la dette par les IFI et de l'augmentation des prêts et de dons pour le développement à des conditions de faveur, comme étant des mesures importantes pour que « la pauvreté devienne de l'histoire ancienne ». Suite à l'engagement de 2005 d'annuler la dette de plusieurs pays à faibles revenus, l'accord conclu en décembre entre pays donateurs pour la quinzième reconstitutions des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale représente des contributions supplémentaires significatives par plusieurs pays donateurs. Le groupement Global Unions est partisan depuis longtemps d'une augmentations substantielle de l'aide publique au développement et estime que ces ressources peuvent contribuer à la réalisations des objectifs de développement, sauf si elles sont utilisées pour continuer d'imposer le même type de conditions politiques que les IFI ont promis de réduire.

15. Alors que la Banque mondiale s'apprête à mettre en œuvre l'accord pour la 15<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'IDA, le groupement Global Unions encourage les directeurs exécutifs de la Banque mondiale, qui représentent les pays membres, à mettre à exécution les engagements souscrits par de nombreux pays avant et au cours des négociations IDA 15. Les directeurs exécutifs doivent adopter des mesures pour réduire encore davantage les conditionnalité des prêts de la Banque mondiale, confirmant de la sorte les documents politiques en faveur d'une conditionnalité réduite publiés par plusieurs pays donateurs. Deux pays, le Royaume Uni et la Norvège, sont allés encore plus loin : en raison du peu de progrès dans la réduction de la conditionnalité, le Royaume Uni a suspendu temporairement certaines de ses contributions à la Banque mondiale en 2006-2007 et la Norvège a réduit ses contributions à l'IDA 15. Le groupement Global Unions encourage tous les pays membres à rester vigilants quant à l'exécution par la Banque mondiale de ses engagements à réduire les conditions de politique économique liées à ses prêts. De même, il est important que l'initiative des IFI en matière d'annulation de la dette aille au-delà des trente pays qui en ont bénéficié jusqu'à présent, mais sans qu'une conditionnalité en matière de politique économique ne soit présente dans le programme.

16. Le mouvement syndical international se préoccupe particulièrement des conditions politiques relatives au marché du travail. Celles-ci imposent aux pays emprunteurs d'assouplir les protections accordées aux travailleurs : il s'agit notamment de l'utilisation des indicateurs de flexibilité du marché du travail figurant dans l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) réalisée par la Banque mondiale. Si la CPIA n'est pas liée à l'octroi d'un prêt spécifique, elle est toutefois déterminante pour l'accès aux fonds de la Banque pour les pays les plus pauvres. **Le groupement Global Unions insiste pour que l'indicateur « Embauche de travailleurs » de la publication *Doing Business*, qui accorde les meilleurs classements à des pays ayant le niveau le plus bas de réglementation de protection des travailleurs, ne soit pas utilisé comme référence pour la CPIA. La Banque mondiale ne doit pas récompenser des pays qui éliminent les protections nécessaires pour les travailleurs les plus vulnérables au prétexte que cela contribue à « améliorer le climat d'investissement ».**

### ***Le respect des droits des travailleurs dans les opérations de la Banque mondiale***

17. Le groupement Global Unions a demandé à la Banque mondiale de cesser d'exercer des pressions sur les pays en développement pour qu'ils abandonnent la protection des travailleurs en utilisant les matrices de référence de *Doing Business*, et de travailler au contraire à mettre en œuvre l'Agenda pour le travail décent de l'OIT qui est composé de quatre volets :

- Création d'emploi et développement des entreprises
- Protection sociale
- Gouvernance et dialogue social
- Respect des droits fondamentaux des travailleurs et des normes fondamentales du travail

Le groupement Global Unions appuie les mesures importantes prises par certaines divisions du groupe de la Banque mondiale en vue d'adopter une obligation de respecter les normes fondamentales du travail (NFT) dans les projets qu'elles financent.<sup>2</sup> S'assurer que les opérations de la Banque mondiale ne violent pas les NFT renforcera l'impact sur le développement des projets de la Banque mondiale.

18. Le groupement Global Unions s'est félicité de l'inclusion, en 2007, d'obligations en matière de NFT dans les documents normalisés d'appels d'offres de la Banque mondiale pour des marchés de travaux, qui s'appliquent aux projets financés tant par l'IDA que par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Le groupement Global Unions a encouragé les banques régionales multilatérales de développement (l'ADB, l'AfDB, la BERD et la BID) à travailler avec la Banque mondiale pour adopter des normes harmonisées relatives aux documents de soumission

---

<sup>2</sup> Les normes fondamentales du travail sont les droits humains fondamentaux reconnus internationalement pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du monde sans distinction du niveau de développement de leur pays. Les normes fondamentales du travail sont définies par les conventions de l'OIT et comprennent la liberté syndicale et le droit de négociation collective (Conventions 87 et 98 de l'OIT), l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (Conventions 100 et 111 de l'OIT), l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire (Conventions 29 et 105 de l'OIT) et l'abolition effective du travail des enfants, y compris les pires formes de travail des enfants (Conventions 138 et 182 de l'OIT).

aux appels d'offres qui tiennent compte des obligations en matière de NFT. Il a soutenu les banques régionales qui adoptent leurs propres mesures pour veiller au respect des NFT dans les prêts du secteur public tout autant que du secteur privé. Le défi qui se pose actuellement à la Banque mondiale ainsi qu'à toutes les autres banques multilatérales de développement qui vont adopter sous peu des politiques en matière de NFT, est de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de ces normes, notamment par le biais de formations du personnel des banques sur la vérification de la conformité.

19. La SFI, filiale de la Banque mondiale dédiée aux prêts au secteur privé, est celle qui a le plus travaillé dans ce sens. Après avoir rendu obligatoire que tous les projets financés par la SFI à partir de mai 2006 respectent les NFT ainsi que d'autres conditions fondamentales en matière d'emploi, la SFI a préparé des manuels de mise en œuvre, organisé des formations de son personnel et fait un travail de rapprochement vers les syndicats et d'autres organisations disposées à coopérer aux efforts destinés à garantir le respect des normes. La SFI a répondu aux informations fournies par les syndicats sur des violations constatées ou potentielles des normes, et a contribué à améliorer certains projets de manière tangible. **Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais le groupement des Global Unions encourage la SFI à continuer à réaliser des progrès pour veiller à ce que ses projets respectent les normes fondamentales du travail, et propose que les filiales de la Banque mondiale spécialisées dans les prêts au secteur privé, ainsi que les autres banques multilatérales, entreprennent de semblables mesures afin de garantir le plein respect des exigences qu'elles adoptent.**

20. L'obligation relative aux NFT a été adoptée il y a près d'un an pour les documents d'appels d'offre de la Banque, qui sont prévus en particulier pour s'appliquer aux projets d'infrastructure financés par la Banque. Or, les mesures prises par la SFI n'ont pas encore été adoptées par la BIRD ou l'IDA. Compte tenu de l'importance croissante du financement par la Banque mondiale de la construction d'infrastructures, une approche coopérative avec les syndicats est nécessaire, au niveau international tout comme national, pour garantir une mise en œuvre effective des nouvelles obligations en matière de NFT. La Banque mondiale doit entreprendre des formations de son personnel sur le respect des NFT, et traiter de la capacité de ses partenaires à l'échelon national de comprendre les NFT et de les mettre en vigueur. Pour les grands projets d'infrastructures en particulier, le fait de veiller au respect de ces normes exigera peut-être des actions de formation et de renforcement des capacités, non seulement au sein de l'équipe de la Banque mondiale chargée des projets, mais aussi des surveillants et ingénieurs locaux pour chaque projet. **Le groupement Global Unions réitère ses propositions de travailler de concert avec la Banque mondiale pour la mise en œuvre et le suivi des obligations relatives aux normes fondamentales du travail dans les projets financés par la Banque mondiale.**

***Les normes fondamentales du travail ne doivent pas être négligées dans les systèmes d'octroi des marchés publics au niveau national***

21. Si la Banque mondiale a bien adopté officiellement les normes fondamentales du travail comme des obligations à retenir pour le système d'octroi des marchés publics, et

si elle a bien encouragé d'autres banques multilatérales de développement à faire de même, il faut toutefois mettre son engagement en question si elle ne tient pas compte des questions du travail dans son intervention à l'échelon national sur la réforme des marchés publics. La Banque mondiale a la responsabilité d'encourager les pays à mettre un place un système d'octroi des marchés publics qui contribue à la réalisation des objectifs de développement et comprenne les considérations sociales et du travail. Malheureusement, la vision étriquée de la Banque met l'accent à l'heure actuelle sur l'amélioration de la transparence, de l'efficacité et de l'équité des marchés publics, négligeant de tenir compte des questions du travail. S'il est vrai que la lutte anti-corruption et la concurrence sont effectivement des objectifs importants de toute réforme des marchés publics, et méritent de figurer en bonne place dans le travail de la Banque, les normes du travail ne doivent pas être ignorées en tant qu'aspects « non fondamentaux » des marchés publics.

22. La Banque mondiale devrait prendre être en première file de la question des normes fondamentales du travail dans les marchés publics. Maintenant qu'elle a adopté une obligation en matière de NFT pour ses propres documents de soumission, elle devrait encourager ses pays clients à faire de même, et elle ne devrait pas accepter que les systèmes nationaux d'octroi de marchés publics soient utilisés dans les projets qu'elle finance tant que les pays n'auront pas adopté une telle obligation. Comme elle le fait pour d'autres aspects de la réforme des marchés publics, la Banque doit fournir une assistance technique et un soutien aux pays qui n'envisagent pas encore que leurs systèmes de passation de marchés publics adhèrent aux NFT et à d'autres questions sociales.

23. En ce qui concerne le fait d'utiliser les systèmes nationaux de marchés publics, que l'on voit à la Banque mondiale comme dans d'autres institutions multilatérales, le groupement Global Unions exhorte à éviter toute négligence lors de l'évaluation des systèmes nationaux de marchés publics pour déterminer si ceux-ci sont adéquats. La Banque mondiale doit corriger l'approche qu'elle suit actuellement lorsqu'elle évalue si les systèmes nationaux sont équivalents aux siens, car elle ne prend pas en considération l'inclusion par les pays des obligations en matière de normes du travail dans leurs systèmes de marchés publics. **Compte tenu des progrès récents et des engagements de la Banque mondiale en matière de normes fondamentales du travail, il serait inacceptable que la Banque abandonne la question lorsqu'elle passe aux systèmes nationaux de marchés publics. La Banque mondiale doit veiller au plein respect des NFT dans tous les projets financés par la Banque.**

### *Nouveau rôle pour le FMI en cette période d'instabilité économique*

24. Avant sa nomination, le nouveau Directeur général du FMI s'était engagé à entreprendre une réforme en profondeur du Fonds. Le groupement Global Unions estime que les pays en développement et en transition n'accepteront un rôle accru pour le FMI que si le Fonds acquiert une plus grande pertinence pour la réalisation des objectifs de développement et la stabilité financière. La crédibilité retrouvée dès lors par le FMI pourrait même la mener à porter assistance aux pays qui ont récemment pris des mesures destinées à éviter de recourir aux prêts du Fonds pour ne pas devoir se soumettre à des conditions inacceptables en matière de politique d'austérité ou d'ajustement structurel. La

diminution des emprunteurs est une des facteurs qui contribuent aux problèmes financiers du FMI puisque les revenus du Fonds sous forme de paiement des intérêts se sont considérablement réduits.

25. Le groupe de pays en développement G24 a critiqué à juste titre le FMI au cours des réunions annuelles des IFI d'octobre 2007, lorsque l'économie mondiale commençait à subir les répercussions de la crise du marché hypothécaire à risque des États-Unis, pour ne pas avoir prêté une attention suffisante aux insuffisances en matière de réglementation des économies les plus avancées du monde. Le G24 a exhorté le Fonds à « se concentrer autant sur l'évaluation des vulnérabilités de ces économies qu'il ne le fait sur celles des pays émergents ». Le G24 a également enjoint le FMI à « présenter rapidement une proposition concrète relative à un nouvel instrument de liquidité » qui aiderait les pays à faire face à la volatilité accrue des flux de capitaux. Le groupement Global Unions appuie ces propositions, ainsi que les demandes légitimes des pays en développement d'être davantage représentés au sein des structures décisionnelles du FMI et de la Banque mondiale. Les propositions de révision des droits de vote devraient non seulement corriger la situation des « économies émergentes » aux revenus moyens, mais également celles des pays à faibles revenus, qui sont ceux qui dépendent le plus des ressources du FMI et qui ont été amplement ignorés dans les propositions de restructuration.

26. Un renouveau de l'importance du FMI sur la scène mondiale doit passer également par l'adoption d'instruments multilatéraux qui lui permettront de remplir son mandat de compenser l'instabilité économique et financière internationale et de porter assistance aux pays qui traversent des difficultés financières. Certains rapports du FMI ont reconnu l'impact potentiellement déstabilisateur des fonds spéculatifs et des acquisitions par emprunts élevés des fonds à capital-risque. Cependant aucune action n'a encore été prise pour corriger l'incapacité des régimes réglementaires actuels à obtenir une plus grande transparence dans les opérations relevant de ces instruments financiers, à mettre un terme aux incitations fiscales injustifiées dont ils bénéficient et à maîtriser leur impact déstabilisateur. Puisqu'il apparaît clairement que ces instruments financiers pourraient avoir leur rôle dans la propagation à l'économie mondiale des effets de la crise du secteur financier des États-Unis, le groupement Global Unions encourage le Fonds à prendre l'initiative de l'élaboration de nouveaux cadres réglementaires internationaux.

27. Aucune action n'a été prise non plus pour corriger les implications du rôle international croissant rapidement des fonds souverains, si ce n'est d'avoir demandé que certains de ces fonds élaborent un code de conduite volontaire. Le groupement Global Unions estime que le FMI doit entreprendre des consultations avec toutes les parties intéressées, y compris les syndicats, sur la nécessité d'une nouvelle réglementation internationale sur les activités des fonds souverains. En outre, comme le G24 le signalait au cours des dernières réunions annuelles des IFI, malgré des années de débats au FMI l'on ne s'est toujours pas doté d'un mécanisme viable de crédit d'urgence pour les pays en difficultés financières, alors même qu'une nouvelle phase de remous financiers a démarré. Il en va de même du mécanisme de restructuration de la dette souveraine, qui a donné lieu à tant de débats, ou des mesures destinées à protéger les économies de mouvements de capitaux spéculatifs. Maintenant que les risques négatifs de la

mondialisation financière ont considérablement augmenté du fait du resserrement du marché du crédit au niveau mondial, il est urgent de progresser en mettant en place les instruments nécessaires pour atténuer ces risques et en protéger les économies nationales.

28. Le groupement Global Unions incite le FMI à appuyer les mesures suivantes :

- Élargir le **processus multilatéral de consultation du FMI pour traiter non seulement des répercussions des déséquilibres économiques globaux** entre les États-Unis et l'Asie, notamment en matière de taux de change, **mais aussi du grave impact des prix de l'alimentation et de l'énergie en hausse abrupte, notamment sur les pays en développement.**
- Créer un **nouveau mécanisme de crédit d'urgence pour pays en difficultés financières**, qui ne soit pas entravé par des conditions préalables politiques telles que celles qui ont rendu inutilisables les anciennes Lignes de crédit d'urgence.
- Amorcer un processus incluant des consultations non seulement d'institutions financières privées mais aussi de syndicats et d'autres groupes intéressés de la société civile, dans le but de créer **des cadres réglementaires internationaux pour les fonds à capital-risque, les fonds spéculatifs et les activités financières connexes qui ne sont pas transparentes, bénéficient d'incitations fiscales injustifiées et contribuent à l'instabilité des marchés financiers.**
- Entreprendre des consultations sur la nécessité de **nouvelles règles internationales sur les placements et les opérations des fonds souverains.**
- Créer un **mécanisme équitable et transparent de restructuration de la dette souveraine** pour régler les situations d'endettement dues essentiellement à des institutions financières privées.
- Adopter des **mesures de protection des économies nationales contre les mouvements de capitaux spéculatifs déstabilisateurs**, y compris une taxe Tobin et des contrôles des capitaux mis en place par les gouvernements nationaux.

### *Emphase renouvelée de la Banque mondiale sur la protection des plus vulnérables*

29. La Banque mondiale a elle aussi un rôle important à jouer pour compenser l'impact du ralentissement économique mondial. Dans les pays à faibles revenus, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie est en train d'éliminer bon nombre des effets positifs de l'annulation de la dette ; partout dans le monde, les prix accrus des produits de première nécessité affectent davantage les pauvres et les travailleuses et les travailleurs. La Banque mondiale doit s'efforcer de garantir une augmentation des revenus des personnes placées tout en bas de l'échelle des revenus, augmentation qui doit être suffisante pour correspondre à la hausse des coûts. Ceci est particulièrement important pour les travailleurs les plus vulnérables, notamment les femmes, qui ne jouissent pas de la protection conférée par la négociation collective. **Il faut améliorer les filets de sécurité en matière sociale afin de répondre à la hausse des prix des produits de base, mais par ailleurs les réglementations sur le lieu de travail, en particulier celles ayant pour but de protéger les travailleurs les plus vulnérables, doivent également être améliorées et respectées.**

30. **La Banque mondiale doit reconnaître qu'elle ne peut pas adopter la même attitude envers la réglementation des pratiques du travail des entreprises que celle des autorités financières face au secteur du crédit hypothécaire à risque aux États-Unis : permettre à qui est réglementé de dicter le niveau de réglementation (ou plus exactement son absence), sans tenir compte des conséquences.** C'est précisément l'approche que prend la Banque mondiale avec sa publication la plus en vue, *Doing Business*, qui incite les pays à abandonner toute une panoplie de réglementations du marché du travail au prétexte que cela rendra leur économie plus attrayante pour les entreprises. Dans plusieurs cas, des pays qui ont un piètre historique en matière de protection des intérêts des travailleurs ou qui suppriment des droits fondamentaux des travailleurs sont couronnés par *Doing Business* comme étant les premiers dans leur région en matière de pratiques du travail, du fait qu'ils ont éliminé (ou n'ont jamais eu) de réglementation fondamentale des droits du travail. Les pays obtenant un rang élevé dans le classement des « meilleures pratiques » par *Doing Business* en raison de l'absence de réglementations du travail comprennent : le Bélarus et la Géorgie en Europe de l'Est, l'Afghanistan et l'Arabie saoudite au Moyen Orient et Haïti en Amérique latine - Caraïbes.

31. De manière inacceptable, l'indice de flexibilité du marché du travail de *Doing Business* a été intégré dans « MILES », la stratégie globale de la Banque sur les marchés du travail, il est utilisé par la Banque comme élément déterminant pour l'accès aux fonds de l'IDA ainsi que comme fondement pour les recommandations de déréglementation de marchés du travail dans bon nombre de rapports de la Banque mondiale et du FMI sur les politiques nationales.<sup>3</sup> Dans le but d'exclure ouvertement quiconque ne donne pas son aval à l'approche de déréglementation des questions du travail, la division de la Banque mondiale qui traite de la protection sociale et du travail a refusé une candidature de la CSI pour prendre part au comité créé dans le but de conseiller la Banque sur ses recherches et plans d'actions en matière de marchés du travail. **Il est temps que la Banque mondiale mette un terme à son appui unilatéral à la déréglementation des marchés du travail en retirant le domaine du travail de la compétence de *Doing Business*, et qu'elle commence au contraire à appuyer l'Agenda pour le travail décent de l'OIT, en coopération avec les syndicats.**

### **Conclusion**

32. Le mouvement syndical international exhorte les IFI à prendre des mesures pour porter assistance aux pays afin de contrebalancer l'impact des remous financiers croissants et du ralentissement économique mondial, qui déboucheront sur une hausse du chômage et une diminution des conditions de vie pour les secteurs les plus vulnérables de la population si aucune action n'est entreprise. Le FMI doit adopter des mesures de réglementation des nouveaux instruments financiers non transparents qui semblent contribuer à la propagation à l'échelon planétaire des difficultés émanant de la crise du secteur financier des États-Unis. Le FMI doit également élaborer les outils dont les pays

---

<sup>3</sup> Vous pourrez trouver sur le site web de la CSI une analyse détaillée de l'indicateur imparfait d'« Embauche de travailleurs » de *Doing Business* et une description de son utilisation par le FMI et la Banque mondiale dans plusieurs pays : [http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/doing\\_business.pdf](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/doing_business.pdf)

auront besoin, notamment les pays en développement, pour protéger leur population contre l'impact négatif du ralentissement économique et de l'instabilité financière.

33. La Banque mondiale doit aider les pays en développement et en transition à protéger leur population contre l'impact du ralentissement économique en mettant davantage l'accent sur la création d'emploi et la protection de l'emploi, l'amélioration de la protection sociale et le respect des droits des travailleurs. La Banque mondiale doit éliminer l'indice rétrograde de flexibilité du marché du travail de *Doing Business* et cesser de l'utiliser lors de la conception de politiques relatives au marché du travail. Elle doit au contraire encourager les pays emprunteurs à respecter les normes fondamentales du travail et à créer des emplois décents. Le groupement Global Unions invite instamment le FMI et la Banque mondiale à opérer ces changements importants dans leurs politiques et leurs programmes et à travailler de concert pour mettre en œuvre les nouvelles politiques en faisant intervenir les syndicats, les organisations de la société civile et le public des pays qu'ils servent.

PB/MM 07-03-08